

Au sommaire :

- 1. Point sur les nouveaux dispositifs**
- 2. Tableau des webinaires**
- 3. Retour sur quelques lauréats récents**
- 4. Liste des dispositifs actifs**

- 1. Point sur les nouveaux dispositifs**

Deux dispositifs pour les entreprises des technologies et équipements agricoles

L'agriculture doit aujourd'hui faire face aux enjeux de transition agroécologique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'adaptation au changement climatique et de gestion des aléas. Pour répondre à ces défis, les entreprises et acteurs de l'innovation doivent être accompagnés dans l'élaboration de solutions innovantes à destination de l'agriculture et, parallèlement, les utilisateurs doivent être accompagnés pour acquérir ces nouveaux équipements.

- **L'appel à projets « Financement des préséries d'innovations technologiques liées aux équipements agricoles »**
 - Cet appel à projets (AAP) est rouvert depuis le 15 décembre 2022
 - Il permet de **soutenir les start-ups et entreprises industrielles de la robotique agricole mobile, des agroéquipements et des innovations technologiques liées aux équipements agricoles** dans la fabrication et les essais de leurs préséries sur des sites agricoles en conditions réelles.
 - Les projets éligibles, portés par des entreprises seules dans le cas général, auront une assiette de dépenses totales d'un montant compris entre 200 000 euros et 3 000 000 euros.
 - Les coûts éligibles couvrent notamment la fabrication des préséries, les essais des préséries sur les sites ou encore la réalisation d'une analyse d'impact environnemental et d'impact sociétal in itinere. L'aide apportée sera constituée d'une part de subvention et d'une part d'avances remboursables.
 - Exemple de projet : L'AAP sur les préséries permettra d'accompagner les entreprises françaises de la robotique agricole dans la fabrication et les essais de leurs préséries (robots de désherbage, de travail du sol, etc.) sur des sites agricoles en conditions réelles.
 - Lien : <https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-financement-des-preseries-d-innovations-technologiques-liees-aux-equipements-agricoles>
 - Calendrier: relève intermédiaire le 4 avril 2023 et clôture le 26 septembre 2023
- **L'appel à manifestation d'intérêt « Equipements pour la 3^{ème} révolution agricole »**
 - Cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) vise à **identifier et sélectionner les matériels, solutions et équipements les plus innovants permettant de répondre aux enjeux de l'agriculture de demain** : les entreprises doivent donc y déposer leurs équipements car les matériels innovants sélectionnés dans le cadre de l'AMI constitueront ensuite la liste des équipements éligibles à un guichet opéré par France Agrimer, aidant financièrement les agriculteurs et autres acteurs à acquérir les matériels présents dans cette liste.
 - Exemple de projet : L'AMI et le guichet « Equipements pour la 3^{ème} révolution agricole » permettront ensuite de doter les acteurs des grandes cultures de robots autonomes et intelligents permettant de réaliser des interventions de désherbage.
 - Lien : <https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-manifestations-dinteret-equipements-pour-la-troisieme-revolution-agricole>
 - Calendrier : relève intermédiaire le 6 avril 2023 et clôture le 15 septembre 2023

Nouveaux dispositifs dans le domaine de la santé

- **L'appel à projets « Innovation en imagerie médicale »**
 - Cet AAP a pour objectif de **soutenir le développement et la structuration d'une filière d'excellence de l'imagerie en France**, en accentuant l'effort de co-financement pour le développement de nouveaux équipements en imagerie médicale et de logiciels ou de plateformes innovantes.
 - Les projets attendus doivent proposer des solutions innovantes portant sur l'un des 2 axes suivants (détails dans le cahier des charges) :
 - Axe 1 : Le développement de logiciels ou de plateformes innovantes
 - Axe 2 : Le développement d'équipements innovants en imagerie médicale
 - Assiette minimale de coûts de 2M€
 - Lien : [Appel à projets : « Innovation en imagerie médicale » | Bpifrance](#)
 - Calendrier : relèves le 28 mars 2023 et le 26 septembre 2023 à 12h00 pour une clôture finale le 26 mars 2024 à 12h00
- **L'appel à projets « Recherche Hospitalo-Universitaire en santé (RHU) » Vague 6 – Edition 2023**
 - Cet AAP vise à **soutenir des projets de recherche translationnelle en santé ou de recherche clinique, qui pourront s'appuyer sur des recherches fondamentales en biologie, en épidémiologie, en sciences sociales ou en économie de la santé**. L'action RHU souhaite prolonger ces travaux en vue d'un bénéfice pour la prise en charge des patients, l'amélioration de la compréhension des maladies, des traitements plus efficaces et mieux tolérés, ou une amélioration de la performance des systèmes de soin.
 - Les projets retenus seront financés pour une **durée de 5 ans maximum et pourront bénéficier d'un financement d'un montant de 4 à 10 M€**. Le financement de ces projets doit permettre d'assurer une dynamique du continuum de la recherche fondamentale à la recherche clinique, de dynamiser le transfert de la recherche publique vers l'industrie et d'améliorer efficacement la prise en charge des patients. Le projet doit associer au moins un partenaire appartenant à chacune des catégories suivantes : organisme de recherche (université, organisme national...), établissement de santé, entreprise.
 - Lien: <https://anr.fr/fr/france-2030/france2030/call/recherche-hospitalo-universitaire-en-sante-rhu-appel-a-projets-vague-6-edition-2023/>
 - Calendrier : clôture le 13/04/24

5G et 6G : un nouveau dispositif de soutien aux solutions souveraines innovantes pour les réseaux de télécommunications

- **L'Appel à projets relatif à la Stratégie d'accélération sur la 5G et les futures technologies de réseaux de télécommunications**
 - Ce nouveau dispositif de soutien permettra de financer des projets innovants réalisés en France sur :
 - le lancement de travaux de recherche et développement afin d'anticiper les évolutions de la 5G et l'arrivée de la 6G et des générations futures de réseaux,
 - le développement de solutions souveraines pour les réseaux télécoms garantissant un haut niveau de sécurité et de fiabilité,
 - l'amélioration de l'impact environnemental des réseaux télécoms, en complémentarité avec la stratégie d'accélération numérique éco-responsable.
 - Les projets attendus doivent présenter un **budget supérieur à 2 000 000€**, ce montant peut être abaissé à 1 000 000 € pour les PME présentant un projet individuel.
 - Lien : <https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-relatif-a-la-strategie-dacceleration-sur-la-5g-et-les-futures-technologies-de-reseaux-de-telecommunications>
 - Calendrier : L'appel à projets est ouvert jusqu'au 28 février 2024 à 12 heures (12h, heure de Paris) avec trois relèves intermédiaires : 2 mars 2023 (12h), 5 juillet 2023 (12h) et 15 novembre 2023 (12h).

De nouvelles relèves pour l'appel à projet sur la biomasse et l'industrie du bois

- **AAP Biomasse Chaleur pour l'Industrie du Bois (BCIB)**
 - **Cet appel à projets est réservé aux projets biomasse supérieurs à 4 000 MWh/an pour chauffer des industries du bois manufacturières. Il vise la production de chaleur renouvelable à partir de co-produits de l'industrie du bois pour répondre aux besoins de séchage.**
 - L'Appel à projets BCIB s'adresse aux industries du bois au sens de la nomenclature INSEE section C divisions 16 et 31. Les industries de granulation et de bois de chauffage qui ne sont pas associées à une activité de transformation du bois d'œuvre ne sont pas éligibles à cet appel à projets. Les projets prioritaires seront ceux associés : (i) à l'augmentation des capacités de séchage (ii) présentant une efficacité énergétique élevée (iii) avec un ratio « aide en € / énergie annuelle produite à partir de biomasse (MWh) » le plus efficient (iv) apportant des engagements en matière de contractualisation des approvisionnements bois liés à l'activité globale de l'entreprise.
 - Lien : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220216/biomasse-chaaleur-lindustrie-bois-bcib>
 - Calendrier : **Deux clôtures auront lieu en 2023 : la première le 27/02/2023 et la seconde le 20/09/2023.**

Une nouvelle relève pour le concours d'Innovation I-Nov

- **Concours d'innovation i-Nov**
 - **L'appel à projets « Concours d'innovation i-Nov » est un dispositif de soutien financé par le plan France 2030 qui a pour vocation de sélectionner des projets d'innovation au potentiel particulièrement fort pour l'économie française.**
 - **Cible** : projets innovants mono-partenaires portés par des startups et PME et conduisant à favoriser l'émergence accélérée d'entreprises leaders dans leur domaine pouvant prétendre notamment à une envergure mondiale.
 - Il permet de cofinancer des projets de recherche, développement et innovation dont les coûts totaux se situent entre 1 M€ et 5 M€ ; le projet doit s'inscrire dans l'une des quatre thématiques suivantes :
 - Numérique
 - Santé
 - Transports, mobilités, villes et bâtiments durables
 - Energies, ressources et milieux naturel
 - Lien : [Appel à projets : Concours d'innovation - i-Nov \(bpifrance.fr\)](https://bpifrance.fr)
 - Calendrier : Date limite de dépôt au 11 avril 2023 à 12h (midi heure de Paris)

2. Tableau des webinaires

De nombreux webinaires peuvent être organisés concernant des dispositifs France 2030, ou à l'échelle nationale ou régionale, afin de permettre d'expliquer plus en détail les objectifs et cadrages de ces dispositifs et répondre au question des potentiels porteurs de projet ou institutionnels.

Le tableau en pièce-jointe recense un certain nombre de webinaires (i) passés pour lesquels existent des replays (ii) futurs auxquels il est encore possible de s'inscrire.

A noter dans les semaines à venir deux webinaires organisés à l'échelle de la région Grand-Est :

- **Un webinaire sur les matériaux biosourcés**
 - La Région Grand Est, l'Etat et l'ADEME avec l'appui de Grand Enov+ proposent aux acteurs du Grand Est une séquence de présentation des outils de financement mobilisables dans le cadre d'un projet portant sur les matériaux biosourcés.
 - Date : jeudi 9 février à 10h30.

- Lien pour l'inscription : [Inscription au webinaire "outils de financement - projets Matériaux biosourcés" \(office.com\)](#)
- **Un webinaire de présentation et d'échange autour de l'appel à manifestation d'intérêt « Pôles territoriaux des industries culturelles et créatives »**
 - Organisation par la DRAC Grand-Est, le SGPI et la Banque des Territoires de ce webinaire dédié à cet AMI destiné à évaluer le potentiel des projets émergents, mieux identifier les dynamiques territoriales en cours et apporter un appui à la structuration d'écosystèmes, via le financement d'ingénierie de projet.
 - Date : mercredi 8 février à 16h00
 - Lien pour l'inscription : <https://teams.microsoft.com/registration/ZWOrpSBxkkmk0OLRoPvrdA.KFYHNNwYo0e72S1GAcrpA,t20pZeJzEqkd-QTALD3qw,iXneoTOcO0uCgxMkDz0qyA,y0z4Pq6zJ0CDq1QlzbKUvg,h8ldOZxswEKDf9N6fDUYfA?mode=read&tenantId=6eab6365-8194-49c6-a4d0-e2d1a0fb74&skipauthstrap=1>

3. **Retour sur quelques lauréats récents**

Le Grand-Est a vu un certain nombre de lauréats France 2030 ces dernières semaines sur des volets variés : entreprises, collectivités, ESRI ...

Retour sur les lauréats récents de deux dispositifs :

- **Lauréats de la 2^{ème} levée de l'AMI Compétences et Métiers d'Avenir**
 - On compte 3 lauréats du Grand-Est issus de la 2^{ème} levée de l'AMI CMA, annoncés fin 2022 :
 - AMPHY, projet d'Académie des Métiers et Professions de l'Hydrogène porté par l'Université de Lorraine (en lien avec l'Institut de Soudure, Pôle Plasturgie de l'Est et de nombreuses entreprises privées) et aidé à hauteur de 2,2M€
 - FO6MED, projet à former les cyber agents du médical de demain, porté par l'URCA (en lien avec le CHU de Reims) et aidé à hauteur de 1,1M€
 - SENS, projet Strasbourg Enseignement Numérique en Santé, porté par l'Université de Strasbourg (en lien notamment avec les Hôpitaux universitaires de Strasbourg) et aidé à hauteur de 2,5M€
 - Pour rappel cet AMI, qui sera alimenté à hauteur de 2,5Mds€, est le pendant « compétences » de l'ensemble des AAP/AMI de France 2030. Il vise à répondre aux besoins des entreprises en matière de formations et de compétences nouvelles pour les métiers d'avenir dans les thématiques ciblées par France 2030. N'hésitez pas à contacter les services de l'Etat ou la Banque des Territoires pour présenter des projets que vous pourriez avoir dans ce cadre. Lien : <https://www.gouvernement.fr/france-2030-appel-a-manifestations-d-interet-competences-et-metiers-d-avenir-informations-et-fiches>
- **AMI Rebond Industriel**
 - Parmi les neuf premiers lauréats de cet AMI à figurer un territoire composé de 3 EPCI ardennaises (Ardenne Rives de Meuse – Vallées et Plateau d'Ardenne – Ardenne Métropole).
 - Cet AMI vise à fournir aux EPCI lauréates (qui doivent justifier à la fois d'un impact suffisamment fort des mutations des filières du transport – en particulier automobile, et d'une volonté de rebond industriel) d'un accompagnement en i) ingénierie et ii) en financement de projets (à hauteur de près de 2M€)
 - Pour candidater à cet AMI encore ouvert et destiné aux collectivités : <https://www.banquedesterritoires.fr/ami-rebond-industriel>

4. **Liste des dispositifs actifs**

Vous trouverez ci-joint la liste des dispositifs France 2030 actuellement actifs, indiquant également synthétiquement les objectifs des dispositifs, les bénéficiaires cibles, les dates de relève et clôture ... Vous trouverez également pour un certain nombre d'entre eux le contact de personnes-ressources au sein des directions régionales de l'Etat ou des opérateurs qui pourront vous renseigner sur certains dispositifs et vous orienter dans votre démarche de dépôt de dossier.